

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MARS 2010**

L'an deux mille dix, le vingt cinq mars à 20 heures 45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier DAGONET, Maire,  
Messieurs Gérard WAGENTRUTZ et Claude POUILLART, Adjointes au Maire,  
Mesdames Maria FERNANDES, Christelle BRUNETTI, Messieurs Jacques CORMERY, Patrice GLANDIERES et Bertrand VERGNAUD.

**ETAIENT ABSENTS :** Madame Valérie BOUMENDIL,  
Monsieur Régis ROUSSEAU-CAFFIER ayant donné pouvoir à Monsieur Didier DAGONET,

**LA SEANCE EST OUVERTE A 21 HEURES 00**

**1 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire propose à Madame FERNANDES d'être secrétaire de séance qui accepte,  
Le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité**,  
**Madame Maria FERNANDES** comme secrétaire de séance.

**2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2010.**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 février 2010.  
Monsieur POUILLART indique une petite faute de frappe page 3 et demande la rectification « Monsieur CORMERY » au lieu de « Messieurs CORMERY ».  
Aucune autre observation n'étant faite, Monsieur le Maire propose le vote,  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**  
**APPROUVE le compte-rendu.**

**3 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GLANDIERES afin de présenter le Compte Administratif 2009 de la commune de Béthemont-la-Forêt qui fait apparaître un excédent global de **250 598.47 €**, composé d'un excédent de fonctionnement de **239 779.91 €** et d'un excédent d'investissement de **10 818.56 €**.  
A la suite de cette présentation, Monsieur le Maire reprend la parole et demande s'il y a des questions, aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire passe aux votes.  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**  
**APPROUVE le compte administratif 2009.**

#### **4 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GLANDIERES qui présente le compte de gestion 2009 dressé par Madame BOUDET, receveur, qui reprend les écritures effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles de la journée complémentaire. Monsieur le Maire indique que le compte de gestion est à l'identique du compte administratif, laisse la présidence à Monsieur WAGENTRUTZ et sort le temps du vote. Monsieur WAGENTRUTZ passe aux votes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2009.**

#### **5 – AFFECTATION DES RESULTATS**

Monsieur le Maire explique que les excédents, tant en fonctionnement qu'en investissement, à la clôture de l'exercice 2009 doivent être réaffectés.

Monsieur le Maire explique également que compte tenu des restes à réaliser en investissement pour un montant de 46 884.00 € qui créent un déficit d'investissement de 36 065.44 €, il est nécessaire d'affecter la somme de 36 065.44 € en recette d'investissement au compte 1068, et la somme de 203 714.47 € en excédent de fonctionnement reporté au compte 002.

A la suite de ces explications, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, puis passe aux votes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré APPROUVE à l'unanimité l'affectation des résultats.**

#### **6 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GLANDIERES qui donne lecture des propositions établies pour le budget 2010. Les dépenses et les recettes sont équilibrées en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Monsieur le Maire reprend la parole et explique que par rapport à la réunion de préparation budgétaire qui a eu lieu le 20 mars dernier, les seuls changements sont les affectations de résultats.

#### **FONCTIONNEMENT**

##### **DEPENSES**

011	Charges à caractère général	124 782.00 €
012	Charges de personnel	97 000.00 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	30 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	180 296.00 €
65	Autres charges de gestion courante	66 634.00 €
66	Charges financières	500.00 €
	<b>Total des dépenses</b>	<b>499 185.00 €</b>

##### **RECETTES**

002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	203 714.47 €
70	Produits des services	39 000.00 €
73	Impôts et taxes	186 000.00 €
74	Dotations et participations	69 500.00 €
75	Autres produits gestion courante	140.00 €
76	Produits financiers	30.53 €
	<b>Total des recettes</b>	<b>499 185.00 €</b>

## INVESTISSEMENT

### DEPENSES

16	Remboursement d'emprunts	3 350.00 €
20	Immobilisations incorporelles	77 500.00 €
21	Immobilisations corporelles	253 606.00 €
<b>Total des dépenses</b>		<b>334 456.00 €</b>

### RECETTES

001	Solde d'exécution d'investissement reporté	10 818.56 €
021	Virement de la section de fonctionnement	180 269.00 €
10	Dotations fonds divers	57 200.44 €
13	Subventions d'investissement	86 168.00 €
<b>Total des recettes</b>		<b>334 456.00 €</b>

A la suite de ces explications, Monsieur le Maire passe aux votes.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,  
APPROUVE le budget primitif 2010.**

## 7 – VOTE DES TAXES

Monsieur GLANDIERES indique compte tenu du contexte financier que notre pays traverse et des finances de notre commune, il est proposé de fixer le coefficient de variation proportionnelle des taux à 1 %.

Taxes	Taux 2009	Taux voté pour 2010	Produits correspondants
Habitation	10.13	10.23	80 981
Foncière (Bâti)	15.85	16.01	70 860
Foncière (Non bâti)	108.50	109.56	7 450
Professionnelle (Taux relais)	5.42	5.47	4 428 + 32
<b>TOTAL</b>			<b>163 751</b>

A la suite de ces explications, Monsieur le Maire passe aux votes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
APPROUVE les nouveaux taux pour 2010.**

## 8 – DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES TROIS FORETS, POUR LA CONTRACTUALISATION D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle les nouveaux dispositifs en matière de subventions mis en place par le Conseil Général du Val d'Oise, et plus particulièrement dans le cadre de la contractualisation les possibilités à la Communauté de Communes ainsi qu'aux Syndicats auxquels nous adhérons de percevoir 20 % de l'enveloppe allouée à notre commune. Cette enveloppe est de 25 830.10 € par an.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts prendra sa décision de renoncer aux 20 % que la Communauté de Communes pourrait percevoir sur notre enveloppe soit 5 166.02 € et demande au Conseil Municipal de prendre acte de cette décision.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
PREND ACTE de cette décision du Conseil Communautaire.**

Monsieur CORMERY prend la parole et demande s'il est possible de faire un article dans le prochain « Regard Béthemontois » afin que tout le monde sache que la Communauté de Communes agit pour notre village. Monsieur le Maire n'y voit pas d'objection.

## **9 – PROJET DE PERIMETRE DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par arrêté n°A09-1010-BRCT du 28 décembre 2009, le préfet du Val d'Oise a entériné le retrait de la commune du Mesnil Aubry du SMEP, s'agissant de la répartition des sièges au sein du comité syndical. Désormais le SMEP compte 2 communautés de communes et 5 communes membres.

Il convient à présent de régulariser la délibération par laquelle le comité syndical du SMEP, réuni le 15 janvier 2010, se prononçait sur le projet de périmètre du schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que tous les documents pour la préparation du SCOT sont consultables par les élus et qu'une réunion publique aura lieu demain, vendredi 26 mars à Attainville.

Monsieur le Maire informe également les élus que désormais la commune règlera la subvention directement au SMEP. Auparavant cette subvention était réglée par la Communauté de Communes, or celle-ci n'a pas la compétence pour le SCOT.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de prendre acte que les 2 communautés de communes ainsi que les 5 communes appartiennent bien au nouveau périmètre du SCOT.

Monsieur POUILLART demande si la subvention versée est la même pour toutes les communes. Monsieur le Maire lui répond qu'elle est calculée par rapport à la population des communes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
PREND ACTE de cette décision du Conseil Communautaire.**

## **10 – ADHESION AU SIGEIF DE LA COMMUNE DE FONTENAY-LE-FLEURY (YVELINES)**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur WAGENTRUTZ qui informe l'assemblée de la demande d'adhésion au SIGEIF de la Commune de Fontenay-le-Fleury (Yvelines) et de l'acceptation de cette dernière par le Comité d'administration du SIGEIF en date du 08 février 2010.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.5211-18 et L.5212 du Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5212-16 et 17 concernant les conditions d'adhésion de nouvelles collectivités ou structure à un syndicat,

**Et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE**

**D'APPROUVER** l'adhésion au SIGEIF de la Commune de Fontenay-le-Fleury (Yvelines).

## **11- QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire prend la parole pour donner quelques informations aux membres du conseil municipal.

- Monsieur le Maire donne des précisions sur les nouvelles dispositions concernant les subventions à l'investissement du Conseil Général dans le cadre de la contractualisation. Tout d'abord le chiffre annoncé par le Conseil Général de 67.50 € par habitant pour les communes de moins de 2 000 h est une moyenne, cette subvention varie entre 59.38 € pour les communes ne bénéficiant pas de bonification et 83.13 € pour les communes bénéficiant de 40 % de bonification. Monsieur le Maire rappelle que notre commune ne bénéficie pas de bonification et que nous ne toucherons que 59.38 € par habitant. Nous n'avons pas encore de renseignements concernant la provenance des indices qui ont servi à déterminer le niveau de bonification pour notre commune. Les critères retenus pour ces calculs sont : le potentiel fiscal, l'effort fiscal, le revenu moyen déclaré, la proportion de jeunes de moins de 25 ans.

Afin de bénéficier de ce nouveau dispositif, il est demandé aux communes de signer un contrat avec le Conseil Général en précisant les actions que la commune compte mener durant 4 années. Par ailleurs, les engagements en matière de subventions pris par le Conseil Général avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 seront rattachés à l'enveloppe allouée à la commune. Pour notre commune les engagements du Département avant 2010 correspondent à une année de subvention avec ce nouveau dispositif, ces sommes iront en déduction du montant alloué avec ce nouveau contrat.

Monsieur CORMERY pense qu'il faudrait en parler à Monsieur BARENTIN. Monsieur le Maire précise qu'il a déjà sollicité notre conseiller général à ce sujet qui l'a dirigé vers Monsieur ARNAL. Monsieur POUILLART demande à prendre rendez-vous. Monsieur CORMERY se propose de prendre rendez-vous lors d'une prochaine permanence de Monsieur BARENTIN.

- Concernant la question de Monsieur CORMERY lors du précédent Conseil Municipal au sujet de l'article L.2122-2 du compte rendu du 23 novembre 2009, il apparaît qu'après vérification il y a eu une faute de frappe et qu'en fait c'est l'article L2122-22 qui devait être noté.  
La correction sera portée sur les comptes rendus du 23 novembre 2009 et 17 février 2010 à la demande de Monsieur CORMERY.
- Les conclusions de l'étude hydrogéologique ont été présentées aux élus de Chauvry et Béthemont-la-Forêt. Elles font apparaître que les couches géologiques dans lesquelles nous envisageons d'infiltrer les eaux épurées ne sont pas en contact avec la nappe phréatique qui est utilisée pour le captage de l'eau potable sur le site de Baillet en France. Concernant les capacités du sol à infiltrer les eaux, les résultats de l'étude ne sont pas favorables. Le bureau d'étude nous a expliqué que les sondages réalisés sont les plus faciles à mettre en œuvre car nous ne connaissons pas la profondeur des couches perméables. Aussi ces premiers sondages font apparaître que les couches perméables sont à faible profondeur et le bureau d'études nous a proposé de compléter ces sondages par une étude complémentaire afin de confirmer la perméabilité du sol en précisant qu'en règle générale les résultats sont meilleurs et plus proche de la réalité. Nos partenaires financiers ont validé cette solution afin de lever toutes incertitudes. Cette étude complémentaire est estimée à 5 000.00 €. Ces travaux seront subventionnés par le Conseil régional et l'Agence de l'Eau. Monsieur le Maire ajoute que le Maire de la commune de Chauvry est d'accord pour les études complémentaires.  
Si les résultats confirment les premiers sondages nos partenaires sont prêts à réétudier une solution qui nous permettrait de nous raccorder à une station d'épuration existante.  
Par contre si les résultats de cette nouvelle étude font apparaître qu'il est possible de réaliser une station d'épuration sur le site pressenti, il sera nécessaire pour nos communes de se regrouper en syndicat d'assainissement avant d'entreprendre toutes autres démarches.
- Suite à la réunion du conseil d'école du 19 mars dernier, les enseignants nous ont informés que l'effectif est de 60 enfants répartis comme suit :
  - 20 en maternelle et 23 en CP et CE1 soit un total de 43 enfants à l'école de Béthemont
  - 17 enfants à l'école de Chauvry pour une classe à trois niveaux.
- Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CORMERY pour le problème de ramassage des O.M. Monsieur CORMERY indique que plusieurs communes se plaignent de la nouvelle société (SEPUR) en charge du ramassage des déchets missionnée par le Syndicat TRI-OR. En effet, les passages sont sans horaires précis et mal faits.  
Lors de la dernière réunion du Syndicat, le Président a fait la remarque que lors de travaux de voirie pouvant gêner le ramassage il serait judicieux d'envoyer une copie de l'arrêté de travaux.  
Monsieur CORMERY ajoute que la pesée des ordures ramassées par commune avait commencé depuis janvier 2010 en vue d'une facturation à la tonne.

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la participation de la commune à la Fête de la Campagne qui aura lieu les 9 et 10 octobre prochain. Le samedi 9 octobre chaque commune crée sa propre activité selon le thème qu'elle a déterminé et le dimanche 10 octobre toutes les animations seront regroupées à l'Isle Adam. L'ensemble des animations devront avoir un rapport avec la campagne. Pour notre commune, le thème retenu est la mycologie. Le matin sera consacré à une cueillette de champignons en forêt et l'après midi sera à la reconnaissance des champignons et à la présentation d'une exposition sur les champignons. Monsieur VERGNAUD va accompagner Monsieur le Maire dans ses recherches et le montage de cette activité.
- Monsieur le Maire demande aux élus de prendre connaissance du document qu'il leur a été remis concernant le projet de réforme des collectivités territoriales.
- Monsieur WAGENTRUTZ prend la parole et demande s'il est possible de mettre les déchets verts sur le terrain communal, comme cela se faisait il y a quelques années car la déchetterie est loin et brûler les herbes dans les jardins se révèle gênant.  
Monsieur le Maire lui répond qu'il est hors de question de ré ouvrir le terrain communal. D'une part le risque d'incendie des déchets verts entreposés à proximité du centre équestre est possible. D'autre part il y a un problème de transport et de coût pour l'évacuation des déchets en déchetterie. Pour le brûlage des déchets verts Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un arrêté préfectoral qui interdit cette pratique, c'est une question de civisme.
- Monsieur CORMERY prend la parole et demande à Monsieur le Maire de faire une réunion avec l'ensemble des élus pour expliquer les tenants et aboutissants du PLU et pense pour sa part que la commune se laisse trop diriger par nos interlocuteurs qui en plus se permettent de critiquer notre village.  
Monsieur le Maire est d'accord pour organiser cette réunion entre élus et propose que celle-ci se déroule après la prochaine réunion organisée avec le bureau d'études. La date de cette réunion sera arrêtée ultérieurement.

<p><b>PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A VINGT TROIS HEURES ET DIX MINUTES</b></p>
--